



Vaudreuil-Dorion

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Vaudreuil-Dorion intégrée à la CMM : une question de législation

Vaudreuil-Dorion, le 8 octobre 2020 – L'inclusion de Vaudreuil-Dorion dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a soulevé beaucoup de questions et de commentaires de la part des citoyens au cours des dernières semaines, particulièrement lorsque le gouvernement du Québec a décrété que la CMM passait en zone rouge, soit le niveau d'alerte maximal dans la lutte contre la COVID-19. La Ville de Vaudreuil-Dorion tient donc à apporter des précisions quant aux raisons pour lesquelles elle fait partie de la CMM.

La CMM est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités du Grand Montréal, soit quatre millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 374 km². Elle a été fondée en 2001 par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal pour mettre en place une gouvernance régionale métropolitaine. C'est d'ailleurs cette loi provinciale qui détermine les villes qui composent la CMM. Ainsi, la Ville de Vaudreuil-Dorion a été incluse dans le regroupement au moment de sa fondation. Au même titre, la loi stipule que le maire ou la mairesse de Montréal est automatiquement président ou présidente de la CMM. Il n'existe pas de mécanisme qui permet à Vaudreuil-Dorion ou à aucune autre des 81 municipalités d'être exclue de la CMM.

C'est donc l'appartenance obligatoire de Vaudreuil-Dorion au sein de la CMM qui explique que la ville soit considérée en zone rouge par le gouvernement du Québec en ce qui concerne les mesures sanitaires.